

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un nouveau règlement en vigueur pour l'encadrement du gaz au Québec : exception accordée pour le marché résidentiel en Outaouais

Gatineau, le 18 novembre 2024. Pour donner suite à l'annonce gouvernementale de ce jour, annonçant une nouvelle mesure en faveur de la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2040, Gazifère est fière de participer à la solution provinciale et que ses efforts en matière de recherche et d'innovation énergétique aient été reconnus. Depuis plus de cinq ans, Gazifère dédie une partie de son activité au déploiement de solutions énergétiques renouvelables en région. Gazifère s'est engagée à remettre à la Régie de l'énergie, en janvier 2025, un plan de décarbonation.

Un encadrement de l'utilisation du gaz naturel renforcé pour le secteur du bâtiment

Le *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout* interdira désormais l'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel dans les petits bâtiments résidentiels neufs du Québec, sauf en Outaouais. Gazifère, ayant déjà entrepris tout un travail de développement de solutions énergétiques alternatives au gaz, remettra en janvier 2025, à la Régie de l'énergie du Québec, un **plan de décarbonation pour l'Outaouais** qui maintiendra l'utilisation des équipements au gaz naturel pour les petits bâtiments tout en assurant la décarbonation de ce secteur.

Le *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur* obligera les distributeurs à réduire progressivement le volume de gaz naturel fossile livré aux consommateurs résidentiels et commerciaux aux fins de le remplacer par le gaz de source renouvelable. **La mise en vigueur de ce règlement est prévue début 2026.**

Exception en Outaouais : un écosystème énergétique en marche vers la décarbonation

Distributeur de gaz depuis 1959, Gazifère a - depuis plusieurs années - élargi son activité à l'innovation et au développement d'un réseau énergétique régional composé d'énergies renouvelables variées. Pour rappel, les clients de Gazifère se voient déjà offrir la possibilité d'allouer une partie de leur consommation au gaz de source renouvelable. Cette démarche, instaurée depuis quelques années, vise à faire un premier pas vers la sortie des énergies fossiles du réseau. De plus, en misant sur des rejets industriels et des ressources déjà présentes sur le territoire, l'entreprise s'est donnée pour mission le développement d'un écosystème énergétique régional fiable, sécuritaire et accessible, permettant ainsi l'usage d'énergies renouvelables dans la région. Grâce à la confiance accordée ce jour par le gouvernement et les parties prenantes du secteur, l'entreprise compte poursuivre ses efforts en région et avancer rapidement vers la décarbonation du secteur des bâtiments en Outaouais.

Faits saillants

Gazifère, en collaboration avec des entrepreneurs de la région, est fière de pouvoir proposer aujourd'hui :

- **La première solution de gestion intelligente triphasée du Québec** : composée de panneaux solaires, de bornes de recharge électrique, de batteries de stockage et d'un système de gestion de l'énergie clé en main pour pallier les pointes sur le réseau électrique (pour plus d'informations : [Énergie solaire - Gazifère](#));
- **Une entente biénergie** signée avec le gouvernement et Hydro-Québec, proposée prochainement aux clients résidentiels (pour plus d'informations : [Biénergie - Gazifère](#)) ;
- **Un hydrogénoduc** dont la construction devrait s'amorcer en 2026 pour permettre la réutilisation d'hydrogène déjà présent sur le territoire, mais jusqu'ici inexploité (pour plus d'informations : [Hydrogène : une source d'énergie locale et renouvelable - Gazifère](#));

...autant de solutions auxquelles s'ajoutent également des projets de **récupération de chaleur** et de **géothermie**.

Pour plus d'informations sur l'écosystème énergétique régional, visitez le site web de Gazifère.

"Nous sommes très heureux aujourd'hui que le gouvernement, par sa décision, reconnaisse les efforts déployés par nos équipes et qu'ils en tiennent compte dans la stratégie de décarbonation provinciale. Nous nous sommes engagés à soumettre un plan de décarbonation à la Régie de l'énergie dès janvier 2025 et nous tiendrons notre promesse. Depuis déjà plusieurs années, l'objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre est notre priorité et nous sommes plus que déterminés à faire notre part. L'objectif provincial zéro émission de GES pour les bâtiments commerciaux et

institutionnels, neufs et existants d'ici 2040 est notre priorité et nous y travaillons depuis plus de cinq ans déjà. Nous poursuivrons nos efforts pour rendre possible la même chose pour le secteur résidentiel d'ici 2050."

Jean-Benoit Trahan
Président de Gazifère

À propos de Gazifère

Gazifère emploie 120 employé(e)s et est une compagnie privée, filiale d'Enbridge Inc. Implanté depuis 1959 en Outaouais, Gazifère est l'un des deux distributeurs de gaz naturel au Québec. Desservant près de 45 000 clients résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels, l'entreprise possède et exploite 1 000 km de réseau gazier. Gazifère, titulaire de la franchise en Outaouais, dessert présentement la ville de Gatineau ainsi que la municipalité de Chelsea. De plus, elle compte un parc locatif de plus de 45 000 équipements.

-30-

POUR TOUTE DEMANDE MÉDIA

Sylvain Groulx
Directeur, Communications, Acceptabilité sociale et Projets spéciaux
613 293-9595
sylvain.groulx@gazifere.com